



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	08	18 .06	24
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 12/06/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, Président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MADEJ Bernard, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, NICOLO Denis, PETIOT Claude, PETIT Florence, PICOD Gérard, RENARD Régis, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
12 juin 2024

Mandat de procuration : DANGIN Anita à BOCQUET Evelyne, DEREPAIS Martine à PICOD Gérard, DEROZIERES Jean-Luc à VOILLEQUIN Serge, GATINOIS Michel à GEOFFROY Mikaël, MARY Pierre à GAGNANT Thomas, MENNETRIER Alain à ANTOINE Fabrice, PETIT Pascale à BAUDIN Claudine, PROVIN Emmanuel à PETIT Florence

Absents : BORDE Odile, CLAYES TAHKBARI Katty, DESCHARMES Michel, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, LEMOINE Pascal, NOBLOT Christophe, VAIRELLES Mickaël, VERVISCH Karine, YOT Olivier, PIOT Bernard

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....28
Absents ayant donné mandat de procuration.....8
Absents.....14
Votants.....36

OBJET : CREATION COMMISSION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC GESTION COMPLEXE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

Pour : 36	Contre : 0 aucun	Abstention : 0 aucun	Non participant : 0 aucun
-----------	---------------------	-------------------------	------------------------------

Rapporteur : Monsieur Régis RENARD, Vice-Président

Une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service. Les délégations de service public doivent être soumises à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes.

La commission de délégation de service public doit intervenir à deux reprises : une première fois pour établir la liste des candidats admis à présenter une offre et une seconde fois pour analyser les offres et émettre un avis sur les suites de la procédure.

Conformément à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, la commission de délégation de service public est composée, pour les communes de 3 500 habitants et plus, par le maire ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent siéger également à la commission avec voix consultative. Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

En conséquence, il est proposé au Conseil de Communauté de procéder à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste de cinq membres titulaires et cinq suppléants appelés à siéger à la commission de délégation de service public.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur el Vice-Président et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **ELIT** les membres de la commission de délégation de service public pour la gestion du futur complexe aquatique pour la période 2025-2032 comme suit :

M. BORDE (Président)

TITULAIRES :

Mme Marie-Noëlle RIGOLLOT
M. Gérard PICOD
M. Régis RENARD
M. David LELUBRE
M. Philippe BARBIEUX

SUPPLEANTS :

M. Michel AUBRY
Mme Laurence CAILLET
M. Pierre-Frédéric MAITRE
M. Fabrice ANTOINE
M. Walter LEGER

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,



Monsieur LEGER Walter

Pour extrait conforme,

Philippe BORDE,

Président

